

# ICPE : MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le cadre réglementaire applicable aux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).
- Identifier les différents régimes ICPE (déclaration, enregistrement, autorisation).
- Connaître les obligations de l'exploitant et les responsabilités associées.
- Savoir constituer et mettre à jour un dossier ICPE.
- Maîtriser les inspections et contrôles liés aux ICPE.

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et échanges interactifs.
- Exercices pratiques sur dossiers ICPE.
- Support pédagogique remis aux stagiaires.

## Modalités d'évaluation

- Quiz de connaissances.
- Étude de cas pratique.
- Attestation de formation délivrée.

## Inscription

Pour vous inscrire à cette formation, contactez-nous à [contact@apoi.re](mailto:contact@apoi.re) ou au **06 93 87 33 53**. Nous vous accompagnerons dans le processus d'inscription.

## Nos formateurs

Formateurs spécialisés en droit de l'environnement et gestion des installations classées, avec une expertise confirmée dans l'application et le suivi de la réglementation ICPE.

## Modalités

*La formation est accessible après une analyse des besoins réalisée avec l'employeur ou le référent. Le délai d'accès est d'au moins un mois après validation de la demande.*

**DURÉE** : 14 heures = 2 jour de formation (présentiel ou distanciel).

**VALIDITÉ** : Pas de durée de validité.

**PUBLIC** : Responsables HSE, responsables d'exploitation. Dirigeants et encadrants d'installations industrielles. Toute personne impliquée dans la gestion réglementaire ICPE.

**PRÉREQUIS** : Connaissance de base en réglementation environnementale conseillée.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 12 stagiaires maximum

**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES** : Lors de l'inscription, nous évaluons les adaptations nécessaires, avec l'appui de partenaires, et invitons les personnes en situation de handicap de contacter notre référent **M. BELGUENDOZ Benaouda** par mail à [direction@apoi.re](mailto:direction@apoi.re).

**ATTESTATION** : Une attestation de formation sera délivrée aux participants ayant validé les acquis et justifié de leur assiduité tout au long de la session.



# ICPE : MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION

## Programme

### **Jour 1 – Comprendre le régime ICPE**

- Définitions et historique des ICPE.
- Les trois régimes : déclaration, enregistrement, autorisation.
- Études de dangers et études d'impact.
- Obligations de l'exploitant et responsabilités pénales et civiles.

### **Jour 2 – Mise en œuvre et gestion ICPE**

- Constitution et mise à jour d'un dossier ICPE.
- Relations avec l'administration et déroulement des inspections.
- Contrôles périodiques et conformité réglementaire.
- Gestion des non-conformités et actions correctives.
- Études de cas pratiques adaptées au secteur des participants.

